

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales
2, rue Jacquemars Gielée
59 039 Lille cedex

LE PREFET DE LA REGION NORD PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE
portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des Monuments Historiques de
la chapelle Notre-Dame de Lourdes
à BAVINCOURT (Pas-de-Calais)

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 25 novembre 1999 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la chapelle Notre-Dame de Lourdes présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, en raison de son traitement architectural éclectique, représentatif de la fin du XIXème siècle, élaboré d'après un projet de l'architecte arrageois Alexandre Grigny, pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, la chapelle Notre-Dame de Lourdes, située à Bavincourt, sur la parcelle cadastrale D 271 d'une contenance de 5a 30ca et appartenant l'Association Diocésaine d'Arras, dont le siège social se situe 4, rue des Fours à Arras. Cette association a été constituée suivant acte reçu par Maître FRICOTELLE, notaire à Arras, le 14 juillet 1924 (statuts déposés à la Préfecture du Pas-de-Calais le 26 février 1924 et publié au Journal Officiel le 6 mars 1924) et a pour représentant légal Monsieur l'Abbé Léon HAMAIN, domicilié 4 rue des Fours à Arras, vicaire épiscopal. Elle en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune, et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

31 DEC. 1999

Fait à Lille, le



Emmy Pautrat.